

## Finances provinciales 1959

Roland Parenteau

Volume 35, Number 2, July–September 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001468ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001468ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Parenteau, R. (1959). Finances provinciales 1959. *L'Actualité économique*, 35(2), 319–327. <https://doi.org/10.7202/1001468ar>

et une valeur symbolique à ces résidus partiels, sans tenir compte du fait qu'ils ne révèlent qu'une part des opérations de l'État.

Un surplus de 300 à 400 millions apparaît-il? Un ministre, qui, pour une raison ou pour une autre ne veut pas ou ne croit pas devoir réduire les impôts, fera passer une cinquantaine de millions dans la réserve pour perte sur vente d'actifs ou fera une dotation spéciale à la réserve actuarielle du fonds des pensions. Le déficit s'annoncera-t-il grand? On reportera le paiement du déficit de la caisse de sécurité de la vieillesse à une année subséquente, ou on utilisera les fonds accumulés dans divers comptes extra-budgétaires, pour éviter autant que possible de se faire accuser de mauvaise administration.

Il n'en demeure pas moins que les comptes de l'État cessent d'être comparables d'une année à l'autre. Il faut un travail démesuré pour rétablir la comparabilité. On admettra volontiers que les ministres ne peuvent se passer de telles manipulations. Mais n'est-il pas possible d'espérer que le «livre blanc» publié en même temps que le budget comporte (en toute dernière page au besoin) une réconciliation des budgets des trois ou quatre dernières années, à partir d'une même méthode comptable?

Jacques PARIZEAU

### **Finances provinciales 1959**

À première vue, la récession semble n'avoir aucunement affecté les finances provinciales, puisque entre 1957-58 et 1958-59, comme on le constate au tableau I, les recettes se sont accrues de quelque 33.6 millions de dollars, soit une hausse de plus de 6 p.c. La hausse de l'année précédente cependant s'était révélée beaucoup plus importante, mais si l'on enlève la subvention de péréquation intervenant cette année-là pour la première fois (37.5 millions), on se retrouve avec des chiffres assez voisins, à condition de tenir compte aussi de la majoration considérable de cette subvention en 1958-59, par rapport à l'année précédente.

En effet plus de la moitié de l'accroissement de recettes provient de cette source. La raison fondamentale paraît être non pas l'élargissement de l'assiette fiscale, ni une amélioration sensible des revenus de la population, mais une modification à la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. On se rappelle que la subvention fédérale

de péréquation avait été établie de façon à ce que chaque province put jouir d'une recette *per capita* égale à une norme basée sur les recettes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique tirées des trois impôts suivants<sup>1</sup>:

- a) un impôt sur le revenu des particuliers égal à 10 p.c. du rendement de l'impôt fédéral;
- b) un impôt sur le revenu des compagnies à un taux de 9 p.c.;
- c) la moitié des droits de successions payés au Fédéral.

Un tel type de calcul permettait au Fédéral d'accorder des subventions d'importance variable à toutes les provinces sauf l'Ontario. Le Québec pour sa part a reçu 40.7 millions en 1957-58. Si la subvention estimée s'accroît tellement en 1958-59, c'est qu'on a modifié la base de calcul en prévoyant un impôt sur le revenu des particuliers égal à 13 p.c. au lieu de 10 p.c. seulement de l'impôt fédéral.

La principale autre augmentation dans les recettes provinciales pour l'année terminée le 31 mars dernier a trait aussi à l'impôt provincial sur le revenu des particuliers. Car, en même temps qu'il changeait la base de calcul des versements de péréquation, le Fédéral permettait aux contribuables d'une province qui prélevait son propre impôt (en fait seulement le Québec), de réduire leur impôt versé au Fédéral de 13 p.c. pour l'année d'imposition 1958. Le gouvernement de Québec a profité de la circonstance pour récupérer le gain réalisé par les contribuables, ce qui explique la hausse appréciable du rendement signalée plus haut.

Le plus simple aurait été de demander aux individus d'ajouter à leur impôt versé à Québec la déduction supplémentaire de 3 p.c. accordée par le Fédéral. Mais certains contribuables étaient déjà soumis à une double taxation en ce sens que s'ils bénéficiaient comme tout le monde d'une réduction de 10 p.c. de leur impôt fédéral, l'impôt versé à Québec, à cause du jeu des taux, représentait parfois un pourcentage supérieur allant même jusqu'à 15 p.c. Le gouvernement provincial a donc décidé, dans ce cas, de n'obtenir qu'une récupération partielle des sommes concédées par le Fédéral. Trois cas sont prévus par la loi<sup>2</sup>:

1. Pour plus de détails sur cette formule, consulter notre article de *L'Actualité Économique* de janvier-mars 1956, «Nouvelle orientation dans les relations fiscales au Canada».

2. Il s'agit d'un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu voté lors de la Session de 1957-58. (6-7 Elizabeth II, 1957-58, ch. 25).

COMMENTAIRES

Tableau I

Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1954-55 à 1959-60<sup>1</sup>

(en milliers de dollars)

	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	Estimé 1958-59	Différence 1959 sur 1958	Budget 1959-60
<b>Recettes fiscales:</b>							
<i>Impôts sur la fortune et sur le revenu</i>							
Droits de succession.....	106,708	149,736	154,961	163,404	173,000	+ 9,596	173,100
Capital des compagnies <sup>2</sup> .....	14,798	46,558	35,373	20,637	20,000	- 637	18,000
Profits des compagnies <sup>3</sup> .....	16,039	18,013	19,882	21,369	24,000	+ 2,631	25,100
Revenu des compagnies.....	50,648	54,950	63,247	80,104	82,000	+ 1,896	82,500
Revenu des particuliers.....	25,223	30,206	36,359	41,294	47,000	+ 5,706	47,500
<i>Impôts sur les transactions</i>							
Essence <sup>4</sup> .....	128,326	145,880	164,067	175,593	181,700	+ 6,107	183,475
Tabac.....	59,720	67,969	78,051	84,744	86,600	+ 1,856	88,000
Ventes.....	12,312	13,578	15,130	16,121	18,500	+ 2,379	19,000
Transferts de valeurs.....	44,066	51,053	56,764	59,578	60,700	+ 1,122	62,500
Repas <sup>5</sup> .....	1,383	1,663	1,706	1,429	1,400	- 29	1,200
Divertissements <sup>6</sup> .....	4,447	4,779	5,166	5,717	5,750	+ 33	5,800
Courses <sup>7</sup> .....	3,083	2,843	2,750	2,714	2,390	- 324	2,500
Boissons alcooliques.....	1,762	2,272	2,661	3,431	3,360	+ 929	4,500
Permis et droits.....	1,553	1,723	1,839	1,919	2,000	+ 81	1,975
Licences d'automobiles et permis de conduire.....	35,719	39,329	43,382	46,594	48,370	+ 1,776	50,587
Boissons alcooliques.....	24,701	27,476	30,561	33,513	35,550	+ 2,037	37,000
Licences d'hôtels, de restaurants.....	10,453	11,261	11,424	11,604	11,300	- 304	12,000
Autres recettes fiscales.....	565	592	582	601	630	+ 29	640
<b>Autres recettes fiscales..</b>	<b>759</b>	<b>800</b>	<b>815</b>	<b>876</b>	<b>890</b>	<b>+ 14</b>	<b>947</b>
<b>Recettes non fiscales:</b>							
<i>Revenus domaniaux<sup>8</sup></i>							
Terres et forêts.....	25,868	32,736	35,922	32,941	30,034	- 2,907	29,979
Mines.....	13,807	19,512	19,584	15,500	14,470	- 1,030	14,485
Ressources hydrauliques.....	4,503	4,658	7,462	8,017	5,625	- 2,392	4,530
Autres.....	6,349	6,983	7,227	7,825	7,864	+ 239	8,165
Entreprises étatiques.....	1,409	1,583	1,649	1,769	2,075	+ 276	2,799
Commission des liqueurs <sup>9</sup> .....	25,481	28,035	31,127	33,318	34,300	+ 982	34,800
Hydro-Québec <sup>9</sup> .....	22,681	25,235	28,327	30,518	31,500	+ 982	32,000
Autres recettes.....	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	-	2,800
Subventions du Fédéral <sup>9</sup> .....	12,215	11,297	11,958	51,763	69,848	+18,085	67,954
Honoraires et services divers.....	3,173	3,173	3,173	40,733	59,173	+18,440	54,473
Intérêts et escompte sur change étranger.....	3,995	3,325	3,616	3,859	4,198	+ 339	6,391
Divers.....	4,140	3,887	4,262	6,109	5,305	- 804	6,059
Divers.....	907	912	907	1,062	1,172	+ 110	1,031
<b>Recettes totales.....</b>	<b>335,076</b>	<b>407,813</b>	<b>441,417</b>	<b>503,613</b>	<b>537,252</b>	<b>+33,639</b>	<b>541,895</b>
<b>Déficit ou excédent net..</b>	<b>-21,303</b>	<b>+ 301</b>	<b>- 1,311</b>	<b>+ 274</b>	<b>+ 379</b>	<b>.....</b>	<b>- 7,044</b>

1. Les chiffres de 1954-55 à 1957-58 ont été tirés des diverses éditions des *Comptes publics*. Ceux de 1958-59 et les prévisions pour 1959-60 ont été tirés des tableaux fournis par le ministre des Finances en appendice au discours sur le budget du 20 février 1959.

2. Dont une partie, touchant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole, est versée au fond d'éducation.

3. Comprend un droit spécial sur l'essence versé au «fonds du système routier» (13.0 millions en 1957-58).

4. Dont près de la moitié est versée au fonds d'éducation.

5. Impôts spéciaux versés au fonds de l'assistance publique.

6. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité (donnant approximativement 3.5 millions par année), est versée au fonds d'éducation.

7. Y compris le versement annuel d'un million au fonds de l'assistance publique.

8. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution annuelle au fonds d'éducation. Le reste n'apparaît pas aux *Comptes publics*.

9. À partir de 1957-58, comprend en plus de la subvention statutaire de 3.2 millions, une subvention de péréquation destinée à procurer à toutes les provinces canadiennes un revenu uniforme per capita des trois grands impôts directs perçus par le Fédéral.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau II

Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années 1954-55 à 1959-60<sup>1</sup>

(en milliers de dollars)

	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	Estimé 1958-59	Différence 1959 sur 1958	Budget 1959-60
<b>Dépenses ordinaires</b>							
<i>Service de la dette</i> .....	27,168	28,705	30,167	32,838	31,142	- 1,696	31,786
Fonds d'amortissement...	13,194	15,223	16,635	19,564	19,000	—	19,733
Intérêts et autres dépenses.....	13,974	13,482	13,532	13,275	12,142	—	12,053
<i>Administration de la justice</i> .....	10,021	10,810	11,826	12,697	14,210	+ 1,513	17,097
<i>Santé et bien-être social</i> .....	88,902	95,875	100,278	126,830	136,214	+ 9,384	143,238
Unités sanitaires.....	2,160	2,340	2,548	2,728	2,900	—	3,000
Construction d'hôpitaux.....	19,916 <sup>2</sup>	20,637	17,923	24,092	16,000	—	17,000
Assistance publique <sup>2</sup> .....	38,513	42,426	47,404	34,029	44,500	—	46,500
Santé et hygiène publiques <sup>2</sup> .....	3,569	3,204	3,452	2,586	3,063	—	3,115
Pensions aux vieillards...	8,180	8,372	8,284	10,301	—	—	—
Aide aux aveugles et aux invalides <sup>2</sup> .....	523	3,442	4,254	6,866	22,800	—	42,000
Aide aux mères nécessiteuses.....	8,243	8,104	8,562	14,705	16,000	—	—
Bien-Être social <sup>2</sup> .....	4,136	3,145	3,532	27,150	26,251	—	26,923
Aide à l'habitation.....	3,662	4,205	4,319	4,373	4,700	—	4,700
<i>Enseignement et culture</i> .....	68,617	76,915	83,726	105,798	111,617	+ 5,819	115,777
Écoles primaires.....	44,855	50,187	64,127	72,892	75,692	—	75,989
Enseignement supérieur.....	13,648	15,854	8,303	20,193	19,000	—	21,000
Enseignement spécialisé.....	7,971	8,605	9,005	10,428	14,063	—	15,500
Services récréatifs et culturels.....	2,143	2,269	2,291	2,285	2,862	—	3,288
<i>Ressources naturelles</i> .....	36,370	42,660	45,486	48,094	53,243	+ 5,149	56,357
Agriculture.....	13,130	16,256	19,102	19,443	20,416	—	22,176
Colonisation.....	9,637	10,033	9,419	9,821	10,980	—	10,980
Pêche et chasse.....	4,760	4,887	5,083	5,634	6,589	—	7,350
Terres et forêts.....	6,392	8,002	7,709	7,911	8,170	—	7,928
Mines.....	1,227	1,624	1,953	2,732	3,478	—	3,470
Ressources hydrauliques.....	1,224	1,858	2,220	2,553	3,610	—	4,453
<i>Voirie et travaux publics</i> .....	46,706	50,159	54,980	61,240	68,097	+ 6,857	59,487
Voirie.....	35,698	39,073	41,915	46,130	50,430	—	42,877
<i>Services administratifs divers<sup>2</sup></i> .....	20,658	25,786	28,773	29,486	31,005	+ 1,519	26,324
Finance.....	5,352	6,501	7,329	7,890	8,451	—	9,167
Travail.....	2,242	2,417	2,580	2,891	3,094	—	3,342
Législation.....	1,205	1,287	1,459	7,507	1,560	—	1,570
<b>Investissements</b>	<b>298,442</b>	<b>330,910</b>	<b>355,236</b>	<b>416,983</b>	<b>445,528</b>	<b>+ 28,545</b>	<b>451,644</b>
Voirie.....	37,554	52,094	58,388	52,410	56,450	+ 4,040	59,100
Travaux publics.....	10,794	11,932	14,303	17,704	18,630	+ 926	20,250
Colonisation.....	1,946	2,131	3,460	3,171	3,380	+ 209	3,075
Mines.....	2,500	2,214	2,280	1,922	1,975	+ 53	3,000
Bien-Être social et Jeunesse.....	1,271	3,232	4,248	4,508	5,300	+ 792	8,000
Total <sup>2</sup> .....	57,937	76,608	87,492	86,355	91,345	+ 4,990	97,295
<b>Total des dépenses</b> .....	<b>356,379</b>	<b>407,518</b>	<b>442,728</b>	<b>503,339</b>	<b>536,873</b>	<b>+ 33,534</b>	<b>548,939</b>
<i>Excédent<sup>2</sup> (dépenses ordinaires)</i> ..	<b>+ 36,634</b>	<b>+ 76,902</b>	<b>+ 86,181</b>	<b>+ 86,628</b>	<b>+ 91,724</b>	<b>—</b>	<b>+ 90,252</b>

1. Les chiffres de 1954-55 à 1957-58 ont été tirés des diverses éditions des Comptes publics, et ont été regroupés pour mettre mieux en valeur les postes importants de dépenses. Ceux de 1958-59 sont, quant au détail, nos propres estimés, puisque l'état provisoire des dépenses, tel que présenté par le ministre des Finances dans son discours sur le budget du 20 février 1959, ne présente que les dépenses globales par ministère. Quant aux prévisions de dépenses de 1959-60, ce sont aussi nos estimés.

2. Ne comprend que les secours aux indigents versés aux institutions qui les recueillent, déduction faite des contributions venant d'autres sources que le trésor provincial. A partir de 1957-58, toutes les institutions bénéficiant de l'assistance publique, autres que les hôpitaux, sanatoria et hospices, sont passées sous la juridiction du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse.

(autres notes page suivante)

## COMMENTAIRES

- a) Celui dont l'impôt provincial n'excède pas 10 p.c. de l'impôt fédéral doit verser intégralement la déduction supplémentaire de 3 p.c.
- b) Celui dont l'impôt provincial s'établit entre 10 p.c. et 11.5 p.c. de l'impôt fédéral, doit verser la différence entre son impôt tel que calculé antérieurement et le montant correspondant à 13 p.c. de l'impôt fédéral.
- c) Celui dont l'impôt provincial excède 11.5 p.c. de l'impôt fédéral, doit verser 50 p.c. du supplément de déduction.

Il ressort de tout cela que les contribuables des deux premières catégories ne bénéficient en aucune façon du geste posé par le gouvernement fédéral et qu'ils se retrouvent en pratique dans la même situation qu'auparavant avec une déduction de 10 p.c. Le Provincial a entièrement occupé le champ fiscal abandonné par le Fédéral. Quant à la troisième catégorie, celle des plus hauts salariés, ils conservent une partie des avantages accordés par Ottawa. Dans leur cas, la double taxation se trouve atténuée.

Voilà donc par quelle méthode ingénieuse le gouvernement provincial a réussi à majorer le rendement de son impôt, sans qu'aucun contribuable ne voit accroître son fardeau. Un tel procédé n'aurait été aucunement nécessaire si la loi fédérale, au lieu d'accorder une réduction générale d'impôt pour tous les contribuables du Québec, leur avait demandé de déduire l'impôt réellement versé à Québec.

Mis à part ces deux postes d'augmentation de recettes (subvention du Fédéral et impôt sur le revenu des particuliers), les autres changements sont assez faibles et reflètent bien les conditions propres à la récession. Ainsi les taxes sur la consommation subissent une hausse assez modique mais malgré tout significative en temps

---

3. Comprend toutes les dépenses du ministère de la Santé n'apparaissant pas sous des rubriques spéciales.

4. Comprend depuis 1955-56, l'aide aux invalides versée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

5. Comprend les dépenses générales du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse et, depuis 1957-58, la part de subventions d'assistance publique versée aux institutions de bien-être social proprement dit (orphelinats, crèches, œuvres d'adoption, etc.). Comprend aussi la part du gouvernement provincial des bourses de l'Aide à la Jeunesse.

6. Comprend cette année-là 7,295,000 dollars distribués par le Conseil Exécutif à même les recettes de l'impôt sur le revenu.

7. Comprend la réserve pour comptes douteux.

8. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

9. Excédent des recettes sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.

de récession. Cela n'a rien d'étonnant car on sait que les dépenses de consommation ont été relativement peu affectées par les variations de la conjoncture: la consommation d'essence et de tabac semble même avoir progressé sensiblement, si l'on en croit le rendement fiscal basé sur ces deux denrées. La consommation de boissons alcooliques par contre aurait fléchi.

C'est sur les revenus domaniaux que le ralentissement économique a eu le plus de conséquence, ce qui est normal. La production minière du Québec en 1959 a été sensiblement inférieure à celle des deux années antérieures. La valeur totale de la production y a été de 371 millions de dollars, à comparer avec 406 millions en 1957 et 422 millions en 1956<sup>1</sup>. Ainsi en a-t-il été, mais à un degré moindre, de la coupe de bois. Il nous est arrivé souvent dans ce commentaire annuel de signaler combien les ressources naturelles rapportent peu au Trésor de la Province. L'expérience de cette année révèle cependant que si ce type de revenu formait une proportion beaucoup plus considérable des recettes du gouvernement, celles-ci en deviendraient par le fait même beaucoup plus instables.

Du côté des dépenses, les réalisations de l'année dépassent de beaucoup, cette année encore, les prévisions faites l'an dernier. Dans son discours du budget de février 1958 en effet, le ministre des Finances prévoyait des dépenses de 506 millions. Il se trouve qu'en fait elles dépassent 536 millions, permettant de dégager un léger excédent de 379,000 dollars pour l'année fiscale.

Il n'est pas facile d'analyser dans le détail où ont pris place les augmentations à cause du caractère trop sommaire des chiffres fournis par le ministre. Notre colonne 1957-58 du tableau II est donc sujette à caution du moins pour certaines données détaillées. Il n'en reste pas moins que l'on peut dégager certaines idées générales. La voirie et les travaux publics ont pour leur part bénéficié de près de la moitié du surplus non prévu de recettes. Le reste se partage entre divers ministères, en particulier l'Instruction publique. Le fait qu'il y ait eu des augmentations un peu partout semble confirmer la rumeur qui veut que le gouvernement provincial ait accentué sa politique de relèvement des salaires des fonctionnaires. Il n'existe aucune attitude officielle sur ce point,

1. *Preliminary Report on Mineral Production*, 1958, p. 6, Office fédéral de la Statistique.

mais des renseignements venant d'un peu partout révèlent que les divers services gouvernementaux y passent à tour de rôle. De quelle ampleur les majorations de traitements sont-elles? Pourquoi le gouvernement tient-il à garder le silence là-dessus? La situation actuelle se présente-t-elle aussi favorablement qu'ailleurs pour des emplois identiques? Voilà autant de questions auxquelles il est impossible de répondre tant que le gouvernement lui-même n'aura pas fait plus de lumière sur la question. Il reste encore néanmoins beaucoup de chemin à faire, si l'on en juge par les traitements des fonctionnaires supérieurs: par exemple, ceux des sous-ministres ne s'élevaient l'an dernier qu'à 9,000 dollars par année (*Comptes Publics 1958*).

Par rapport à l'année précédente, les augmentations de dépenses auraient eu lieu (voir tableau II) surtout aux ministères du Bien-Être social et de la Santé et au Département de l'Instruction publique, selon une évolution qui se poursuit depuis plusieurs années.

En résumé, la situation financière du gouvernement de Québec reste florissante, avec une dette publique qui tend à la baisse alors que celles des autres gouvernements provinciaux, sauf l'Alberta, s'accroît d'année en année. On aperçoit ici deux différentes tactiques suivies par les provinces canadiennes pour récupérer une part plus considérable des revenus fiscaux aux dépens du Fédéral. La plupart d'entre elles dépensent résolument sans trop compter et souvent sans trop taxer leurs contribuables. Résultat net: accroissement rapide de la dette publique. On se dit sans doute que si des difficultés surviennent, le gouvernement fédéral viendra effectuer le dépannage de gré ou de force, pour s'éviter des ennuis d'ordre politique.

La province de Québec, elle, a choisi la voie de l'austérité. Ne disposant pas d'autant de revenus qu'elle le désirerait, en dépit d'une fiscalité qui est l'une des plus fortes au Canada, elle a choisi malgré tout de couvrir chaque année, sauf exception, ses dépenses de toute nature par ses recettes courantes, et par ailleurs de réclamer sans cesse d'Ottawa le retour des impôts, qu'on dit «volés» aux provinces. Chacune de ces deux attitudes peut se défendre sur le plan politique. Du point de vue économique, toutefois, nous avons dans notre commentaire de l'an dernier exprimé pour notre



part des doutes sur la sagesse d'une politique consistant à réduire sans cesse une dette publique déjà faible, alors que les besoins financiers des institutions comptant forcément sur l'État vont sans cesse croissant.

Malgré tout, depuis quelques années, l'aide du gouvernement provincial a contribué à doter la province de magnifiques édifices de toutes sortes (hôpitaux, écoles, institutions de bienfaisance). Il serait peut-être temps qu'on marque un temps d'arrêt et qu'on se préoccupe davantage de la qualité des services qu'on dispense dans ces institutions. Cet objectif ne pourra être réalisé que si l'on améliore suffisamment la rémunération du personnel. La chose ne concerne évidemment pas uniquement le gouvernement provincial, mais tout le monde sait que son attitude en ce domaine pourrait constituer un puissant stimulant.

Le budget de l'année en cours (1959-60) doit se solder, ce qui est assez inusité, par un déficit de l'ordre de 7 millions de dollars. On sait qu'habituellement, au stade de la première évaluation, recettes et dépenses s'équilibrent à peu près parfaitement. Il convient cependant de regarder d'un peu plus près ces chiffres.

Ainsi, le ministre des Finances ne prévoit qu'une augmentation de recettes inférieure à 1 p.c. Nous avons déjà souligné le peu de réalisme de ce genre de prévisions et il semble bien que la chose se répète cette année. Certains événements sont évidemment imprévisibles, mais d'autres le sont beaucoup moins. Comment imaginer par exemple (voir tableau I) que l'impôt sur le revenu des compagnies n'augmentera pas alors que tout le monde sait que les profits sont en hausse rapide, que l'impôt sur les revenus des particuliers restera au même point, alors qu'on prévoit un accroissement de 7 p.c. dans le revenu national cette année. De même les impôts sur les transactions, les recettes tirées des boissons alcooliques subiront vraisemblablement une hausse. Il serait donc beaucoup plus réaliste de fixer 560 millions comme recettes probables, chiffre qui sera même sans doute dépassé.

Est-ce à dire que le déficit de 7 millions se transformerait brusquement en excédent d'au moins 13 millions? Loin de là! Il est même probable qu'étant donné les circonstances — c'est-à-dire l'imminence d'une élection générale — le déficit restera considérable et que les dépenses seront supérieures de quelque 30

millions, sinon davantage, aux chiffres prévus. L'expérience du passé nous autorise à faire de tels pronostics.

Par exemple, il serait bien étonnant qu'en l'occurrence, les dépenses ordinaires de voirie et de travaux publics tombent de 68 à 59 millions comme le laisse entendre le budget et que les immobilisations de ces deux ministères s'accroissent si peu. Quant aux dépenses de l'Instruction publique, de la Santé et du Bien-Être social, on a déjà prévu des accroissements au budget. Comme il s'agit largement, dans ce cas, de subventions à des institutions, il est probable que les hausses seront plus fortes que prévues. Ce n'est de toute façon que la lecture du prochain discours du budget qui nous renseignera là-dessus, si peu que ce soit, et de façon beaucoup plus précise, les *Comptes Publics*, pour l'année 1959-60, qui ne seront publiés qu'à la fin de 1960.

Roland PARENTEAU

**Les rapports de la Banque du Canada** La lecture du rapport de la Banque du Canada apporte, chaque année, à l'observateur averti, un flot d'impressions fort variées. La plus faible de ces impressions est, cependant, sans hésitations, l'impression de sécurité que donne la franchise et la maîtrise du sujet. On ne peut s'empêcher, en effet, à la lecture de ce document d'avoir le sentiment que le gouverneur de la Banque du Canada joue avec le public, comme le chat avec la souris. Ici il affirme qu'il y a ou n'y a pas danger d'inflation selon les années, puis nous démontre techniquement plus loin une situation exactement contraire. Là, il monte sur ses grands chevaux pour pourfendre ceux qui osent soutenir que la Banque du Canada pratique la politique de monnaie facile, ou les restrictions monétaires selon le cas; après quoi il nous expose froidement que la Banque a laissé s'accroître les réserves des banques commerciales de quelques centaines de millions pour financer des titres gouvernementaux ou, à l'inverse, qu'aucune expansion du volume de la monnaie n'a été admise quel qu'ait été le mérite des demandes des banques pour une marge d'extension du crédit. Ailleurs encore, il jure sur ses grands dieux que la Banque du Canada n'exerce aucun contrôle sur les taux d'intérêt, et que le taux de la banque est automatiquement fixé à  $\frac{1}{4}\%$  supérieur au taux établi par la vente des Bons du Trésor